Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_13-DE

N° 2026.07.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

AMÉNAGEMENT DE LA RAMPE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Madame Claudine LONCLE, adjointe au maire en charge des bâtiments communaux explique au Conseil Municipal qu'il manque une rampe de chaque côté (10 mètres d'un côté et 5 mètres de l'autre) de la pente douce et de la descente d'escalier qui mène à la Maison des Associations

Elle propose deux devis :

Désignation	LETACONNOUX (Saint-Lormel) H.T.	REHEL (La Landec) H.T.
Rampe école	7 872,00 €	3 474,00 €
Option peinture thermolaquage	- €	638,00 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T.	**7 872,00 €**	**4 112,00 €**
TOTAL GÉNÉRAL T.T.C.	**9 446,40 €**	**4 934,40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient l'offre de la société REHEL de La Landec pour la somme de 4 934,40 € T.T.C. ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.